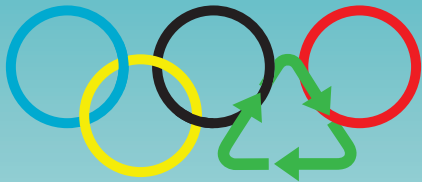




AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

JOURNAL DÉCHETS
JUN 2024

ENSEMBLE VISONNONS LE TITRE OLYMPIQUE !



ÉDITO



En 2021, nous mettons en place la simplification des consignes de tri. Fin 2022 et début 2023, nous réorganisons la collecte des déchets sur tout le territoire, en équipant l'ensemble des villages de bacs jaunes, et en modifiant nos tournées avec une alternance entre le tri sélectif et les ordures ménagères. En ce début d'année, nous étions prêts pour répondre à l'obligation nationale de tri des déchets alimentaires en vous proposant différentes solutions de compostage.

Ces années bien actives ont porté et continuent de porter leurs fruits ! Les ordures ménagères connaissent une baisse continue, et la quantité de déchets triés (emballages/papiers /cartons, verre, textile) augmente. **La Communauté de communes a ainsi réussi à absorber l'inflation, et à ne pas augmenter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (dite TEOM), objectif que certains qualifiaient d'irréaliste il y a 2 ans.**

Félicitons-nous tous de ces bons résultats concrets et palpables qui démontrent que trier et composter les déchets a un intérêt économique pour chacun d'entre nous. Cela est possible grâce à vos efforts à toutes et tous.

Augmentons encore nos performances en matière de gestion des déchets et visons le titre en cette année olympique !

Pour cela, dans cette édition 2024 de notre journal annuel, nous vous proposons notamment de travailler nos points faibles : les erreurs dans les bacs jaunes, et le tri dans les manifestations.

Vous souhaitant une bonne lecture et que le meilleur gagne !

*Alain MOLIMARD,
vice-président d'Ambert Livradois Forez en charge des déchets*



SOMMAIRE

- Réduire nos déchets :
guide pratique et localp. 3 > 5
- Tri et compostage,
nos efforts paientp. 6
- Tri des emballages
et papiers/cartons : par tous
et partout !.....p. 7 > 9
- 2024, année du compostage.....p. 10 > 11
- Éco-contributions et tri
en déchetterie.....p. 12 > 13
- À chaque déchet son circuit.....p. 14



RÉDUIRE NOS DÉCHETS : GUIDE PRATIQUE ET LOCAL

Sur Ambert Livradois Forez, chaque habitant produit 575 kg de déchets par an. Et si tout le monde vivait comme les français, il faudrait trois planètes*... Voici quelques adresses et conseils simples pour réduire nos déchets et en maîtriser le coût.

*Source : Global Footprint Network / WWF

LA MÉTHODE BISOU

Nous sommes quotidiennement incités à consommer, en particulier par les offres promotionnelles et la publicité. Pour éviter l'achat impulsif et la surconsommation, **connaissez-vous la méthode BISOU ?**

- B** comme **Besoin**
Ai-je vraiment besoin de cet objet ?
- I** comme **Immédiateté**
En ai-je besoin tout de suite ? Si non, je peux attendre quelques jours pour me décider.
- S** comme **Semblable**
Ai-je déjà quelque chose de semblable ?
- O** comme **Originé**
Le produit a-t-il été fabriqué de façon responsable ? (Comment ? Par qui ? Où ?)
- U** comme **Utile**
Me sera-t-il utile ?



PUIS-JE FAIRE AUTREMENT QU'ACHETER ?

EMPRUNTER

- > De la **vaisselle** et des **gobelets**, au **service déchets** d'Ambert Livradois Forez
- > Une **ponceuse**, un **escabeau**, une **scie...** et autres outils, à la **bricothèque de la médiathèque d'Ambert**
- > La tondeuse, l'appareil à raclette... de mon voisin



LOUER

- > Du **petit électro-portatif**, une presse à brique... à la **matériauthèque Les Chutes de la Dore**, à Marsac-en-Livradois
- > La **laveuse à vaisselle et gobelets** du **service déchets** d'Ambert Livradois Forez
- > Des choses diverses et variées dans les magasins de location du territoire



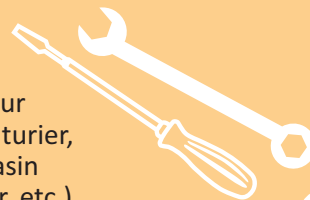
RÉPARER

Je répare bien accompagné :

- > L'**électroménager** et les **appareils électriques**, avec l'association **Réparons Ensemble** : rendez-vous les mercredis, de 14h à 17h à la déchetterie d'Ambert
- > Les vêtements à l'**atelier couture** de l'association **Les Lococotiers** : rendez-vous les mercredis, de 16h à 18h, au 38 rue de Goye à Ambert
- > Les **vélos** à l'**atelier La Fourche d'Ambert** de l'association **Les Lococotiers** : rendez-vous les mercredis, de 14h à 18h, au 38 Rue de Goye à Ambert

Je fais réparer :

- > Chez un réparateur du territoire (couturier, cordonnier, magasin d'électroménager, etc.)



OBJETS ET VÊTEMENTS

Opter pour des produits fiables et réparables. Consulter l'indice de réparabilité.*

Opter pour l'occasion :

- > Friperie *L'Avie* et *La Croix Rouge* à Ambert, *La Fripe d'Isa* à Olliergues, *Aide et Partage* à Cunlhat, pour les vêtements
 - > Ressourcerie *Récup'Dore solidaire* à Saint-Amant-Roche-Savine pour objets, vaisselle, déco, jouets, mobilier...
 - > *Matériauthèque Les Chutes de la Dore* à Marsac-en-Livradois pour les matériaux de bricolage et de construction
- Mais aussi les vide-greniers, vide-maisons, etc.



Note de 1 à 10 devenue obligatoire pour certains équipements (lave-linge, smartphone, ordinateur, lave-vaisselle, aspirateur, etc.)



Le + proposé par la Communauté de communes

- > Des vide-dressings et « Troc Tout ». Dates à retrouver dans « L'agenda presque zéro déchet » trimestriel.



PRODUITS D'HYGIÈNE ET PRODUITS MÉNAGERS

- > Acheter des produits réutilisables : lingettes, essuie-tout, protections menstruelles, etc.
- > Acheter des produits en vrac
- > Utiliser des produits de base : savon noir, vinaigre d'alcool, bicarbonate...
- > Fabriquer des produits soi-même : facile et économique !



Les + proposés par la Communauté de communes

- > Des ateliers variés de fabrication de produits ménagers et cosmétiques. Dates à retrouver dans « L'agenda presque zéro déchet » trimestriel.
- > **NOUVEAU !** Des kits gratuits de protections menstruelles réutilisables d'ici fin 2024.



PRODUITS ALIMENTAIRES

Réduire les déchets d'emballage :

- > Éviter autant que possible les produits suremballés et les emballages individuels (encore bien trop nombreux dans les commerces)
- > Acheter en vrac ou à la coupe
- > Choisir des emballages consignés (certains magasins et producteurs locaux le proposent)

Réduire le gaspillage alimentaire dès l'achat :

- > Faire les courses le ventre plein !
- > Faire une liste de courses... et ne pas l'oublier à la maison !

Acheter autrement, c'est aussi acheter des produits locaux et de qualité. Il y a de quoi faire sur notre territoire !



UTILISER DURABLEMENT

PRODUITS ALIMENTAIRES

- > Mieux gérer votre frigo et vos stocks : placer les produits les plus anciens sur le devant, surveiller les dates
- > Cuisiner les restes



Le + proposé par la Communauté de communes

- > Des ateliers de cuisine zéro gaspillage. *Dates à retrouver dans « L'agenda presque zéro déchet » trimestriel.*



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un Français jette en moyenne **25 kg de déchets comestibles par an**, à son domicile.

De façon plus globale, en intégrant les étapes de production, transformation et distribution, et la consommation hors domicile, le gaspillage alimentaire représente **63 kg/habitant/an**.

Source : Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires - mai 2024

OBJETS ET VÊTEMENTS

En prendre soin, les entretenir !

Quand avez-vous, pour la dernière fois, vidé le filtre de votre lave-linge, dégivré votre congélateur, détartré votre cafetière, ciré vos chaussures, entretenu votre vélo ?

- > Nettoyer, dépoussiérer, détartrer... autant de gestes clés pour faire durer nos appareils
- > Bien lire les notices d'utilisation et d'entretien
- > Recharger correctement les batteries sans attendre qu'elles soient complètement déchargées, ni les laisser charger toute la nuit

Le saviez-vous ?

- > 50 à 70 % des pannes de nos appareils sont dues à un manque d'entretien ou à un défaut d'utilisation durant la période de garantie (2 ans).
- > Les dépenses d'entretien et de réparation ont diminué de 70 % entre 1990 et 2019

Source : ADEME - 2022



DONNER UNE SECONDE VIE

Réutiliser sous une autre forme : vieux draps en chiffons, papiers en brouillon, serviettes de toilette en cotons lavables, etc.

Donner ou échanger :

- > Matériauthèque et ressourcerie : vous pouvez vous y rendre directement, ou utiliser les caissons spécifiques dans les 7 déchetteries du territoire
- > Boîtes à dons, boîtes à livres
- > Friperies, trocs dressing et « Troc Tout » organisés par le service déchets

Revendre : dans les vide-greniers, sur des sites spécialisés en ligne...

TRIER POUR RECYCLER

Jeter au bon endroit, c'est permettre au déchet d'être traité au mieux, avec le moins d'impact sur notre environnement et un coût réduit.

- > Tri des emballages / papiers / cartons dans les bacs jaunes
- > Tri du verre dans les colonnes dédiées
- > Compostage des déchets alimentaires
- > Tri des textiles dans les bornes dédiées
- > Déchets restants : tri en déchetterie



TRI ET COMPOSTAGE, NOS EFFORTS PAIENT !



L'engagement de chacun pour le tri des emballages et le compostage des déchets alimentaires porte ses fruits. Ainsi, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) n'augmentera pas d'ici 2026 (au moins).

Il y a presque deux ans, une révolution était en route sur le territoire :

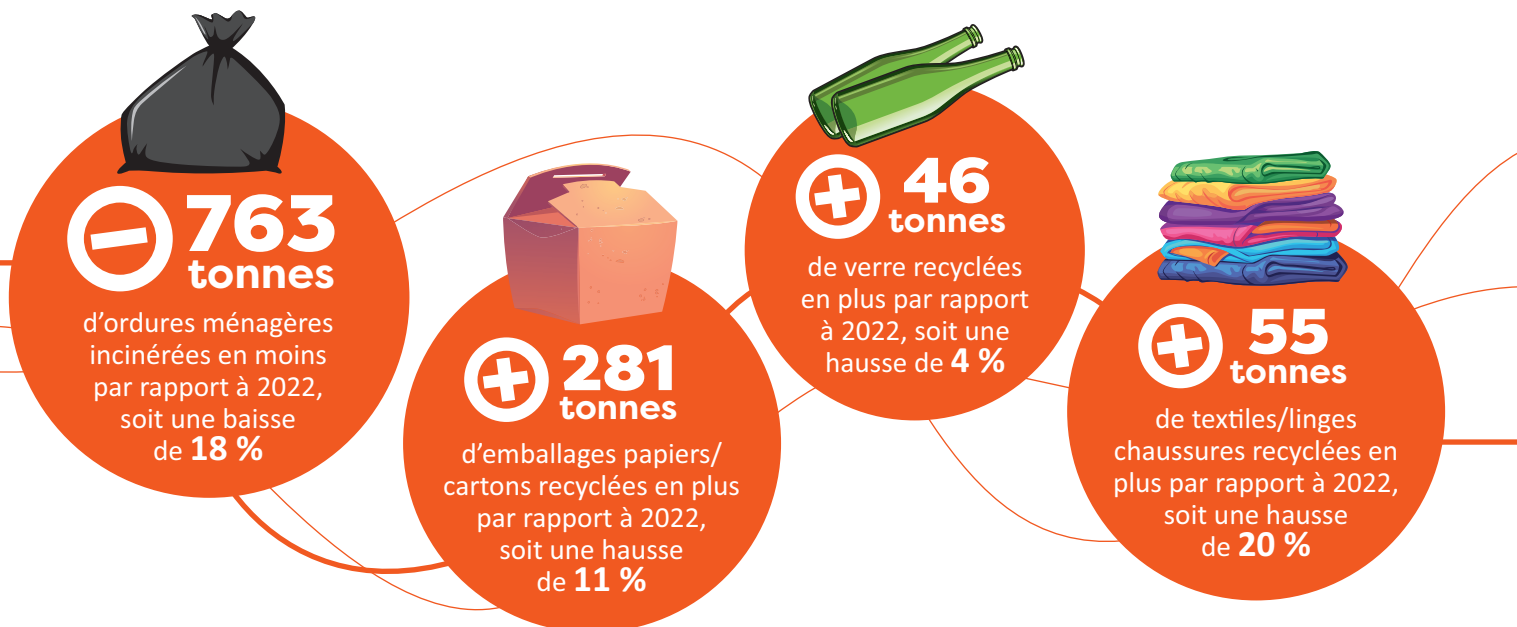
- Mise en place de 2350 bacs jaunes pour le tri des emballages et papiers/cartons dans nos 58 bourgs et 1600 villages.
- Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères à 1 fois tous les 15 jours.

Le pari était ambitieux, et cherchait à atteindre 4 objectifs :

- Conserver et déployer un service public de proximité en milieu rural, en prenant en compte le morcellement de l'habitat et la population vieillissante ;
- Incinérer moins d'ordures ménagères et recycler plus d'emballages ;
- Tenter de ne pas augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères d'ici 2026 ;
- Maintenir et développer notre exemplarité en termes de gestion des déchets.

Par ailleurs, la Communauté de communes Ambert Livradois Forez avait anticipé l'obligation de tri des déchets alimentaires du 1^{er} janvier 2024, et une grande partie des habitants pratique aujourd'hui le compostage (voir pages 10-11).

Le bilan de cette réorganisation de la collecte des déchets, couplée au déploiement du compostage, est très positif. Les efforts de chacun pour une gestion plus vertueuse des déchets paient, comme le montrent les résultats de l'année 2023 :



Le tri sélectif et le compostage permettent donc de maîtriser le coût de la gestion des déchets :

- > Incinérer moins d'ordures et composter les déchets alimentaires : **moins de dépenses**
- > Recycler plus d'emballages et de verre : **un peu plus de recettes** de revente des matériaux recyclés

Ces évolutions financières positives permettent ainsi d'absorber les hausses liées à l'inflation (assurances, coût des pièces mécaniques, carburants...) et d'atteindre l'objectif ambitieux de **ne pas augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) d'ici à 2026 au moins.**

TRI DES EMBALLAGES ET PAPIERS/CARTONS : PAR TOUS ET PARTOUT !



Si le tri est en forte progression, il n'est cependant pas réalisé par tous, ni partout. Il est souvent oublié dans les manifestations ou réunions collectives. De plus, certaines erreurs de tri subsistent dans les bacs jaunes, souvent par simple méconnaissance, ou par incivisme.

Le tri des emballages et papiers/cartons : une obligation réglementaire

Pourquoi le tri des emballages est-il obligatoire ?

- > Le tri des emballages par chaque citoyen permet ensuite le recyclage, donc d'économiser des matières premières :
 - Du pétrole pour les emballages plastiques
 - Des arbres pour les emballages papiers/cartons
 - Des minerais pour les emballages métalliques
- > Un emballage/papier/carton jeté dans le bac jaune coûte au final 5 fois moins cher que s'il était jeté dans les ordures ménagères pour être incinéré. Jeter une bouteille en verre dans une colonne à verre coûte 25 fois moins cher que de ne pas la trier !

Qui est obligé de trier ?

Tout le monde, et partout !

Cette obligation s'applique aux particuliers « à la maison », mais aussi aux entreprises, commerçants, artisans, collectivités, écoles, associations, organisateurs d'évènements... que l'on soit sur notre territoire ou ailleurs en France.

Pourquoi des sanctions financières sont-elles envoyées aux personnes qui ne trient pas ?

Depuis le début des années 2000, le service déchets d'Ambert Livradois Forez a démultiplié les moyens pour communiquer sur les consignes de tri : courriers, presse, porte-à-porte, stands... Il n'est donc plus acceptable que ceux qui trient correctement continuent de payer les surcoûts générés par ceux qui ne trient pas. C'est pourquoi un système d'avertissements et « d'amendes » a été mis en place. Des contrôles ont lieu tous les jours depuis 2 ans et plusieurs dizaines de personnes ont reçu une amende de 100 €, après un premier avertissement.

FLASH >>>

LE TRI DANS LES MANIFESTATIONS ASSOCIATIVES

Derrière et devant les buvettes, que ce soit au stade de foot, à la fête patronale, au concert, au repas du comité des fêtes, au loto des parents d'élèves..., **le tri n'est souvent pas effectué ou alors, de façon impropre.**

Ambert Livradois Forez, contrairement à de nombreuses autres collectivités, a fait le choix de ne pas facturer le coût des déchets au monde associatif :

- Mise à disposition des bacs = **GRATUIT**
- Collecte des déchets = **GRATUIT**
- Traitement des déchets = **GRATUIT**
- Récupération des bacs = **GRATUIT**

Lorsque les déchets issus des manifestations ne sont pas triés, leur coût conséquent est alors payé collectivement, c'est-à-dire par chacun, à travers la Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères.

Pour conserver la gratuité, chaque organisateur d'évènement devra donc s'engager au respect du tri des déchets (mise en place de poubelles pour le tri, information des participants et des bénévoles, tri des déchets non triés le cas échéant). Si le tri n'est pas satisfaisant à l'issue de la manifestation, une facture forfaitaire sera désormais appliquée pour la prise en charge des déchets non triés.

Besoin d'accompagnement ? Besoin de former vos bénévoles au tri ? Contactez-nous !

Et retrouvez tous les services que nous proposons pour réduire et gérer au mieux les déchets sur vos événements en page 15.

TRIONS MIEUX POUR RECYCLER PLUS !

Encore quelques petites erreurs à éviter dans les bacs jaunes.

Les erreurs de tri nuisent au bon déroulé du recyclage et ont un coût important puisqu'elles impliquent de payer deux fois le traitement des déchets : une fois pour le passage au centre de tri, et une autre fois pour leur incinération.

Or, elles peuvent être facilement évitées : parlez-en autour de vous, à vos amis, à votre famille, à l'apéro, au lit... Le tri c'est tout le temps, avec tout le monde et partout !

Voici 5 erreurs fréquentes, les connaissez-vous ?

ERREUR N° 1

LES OBJETS EN PLASTIQUE

Souvent, nous associons « bac jaune » et « plastique ». Or, le bac jaune est **uniquement réservé aux EMBALLAGES** (qu'ils soient en plastique, en acier, alu, papier, carton...).

Une caisse en plastique rigide, un jouet pour enfants, une passoire... Tous ces objets ne sont pas des emballages et doivent être apportés en déchetterie.

ASTUCE :

si c'est du plastique, toujours se poser la question « est-ce un emballage ? ».



ERREUR N° 2

LES ESSUIE-TOUT, MOUCHOIRS ET SERVIETTES EN PAPIER

Ils sont souvent jetés dans le bac jaune car considérés comme des « papiers ». Mais **ils ne se recyclent pas**. Vous pouvez les mettre en petites quantités dans votre composteur. Sinon, jetez-les aux ordures ménagères.

ASTUCE :

il existe aussi des alternatives réutilisables pour éviter ces déchets.



ERREUR N° 3

LES EMBALLAGES VIDES AYANT CONTENU DES PRODUITS DANGEREUX

Bidons de pétrole, bidons d'huile de vidange, pots de peinture,...

Ces produits viennent perturber le bon fonctionnement du recyclage. Ils doivent être apportés en déchetterie pour être traités spécifiquement.



LA CONSIGNATION

Seuls les papiers et emballages de verre dans les bacs jaunes en verre ou dans des bacs de transport.

JETER SES PAPIERS/CARTONS ET EMBALLAGES DANS UN SAC ÉPAIS OU NON TRANSPARENT

Sac noir, sac de granulés de bois, sac de croquettes, etc.

Ces sacs ne permettent pas de voir au travers ou ne peuvent pas être ouverts par les machines du centre de tri, alors que leur contenu aurait pu être recyclé. Quel dommage !

Les sacs de croquettes ou sacs de granulés de bois se jettent bien au bac jaune mais vides.



ASTUCE :

utilisez votre sac de croquettes ou votre sac de granulés pour stocker et transporter vos emballages, mais **VIDEZ-LE** dans le bac avant de l'y déposer.

À RETENIR

Papiers/cartons
doivent être jetés
dans les bacs jaunes :
bac
sacs jaunes
vides.



ERREUR N° 5

IMBRIQUER LES EMBALLAGES

L'opercule au fond du pot de yaourt, les petits emballages dans les gros...

Les machines du centre de tri ne savent pas les séparer. Il est donc primordial de ne pas les imbriquer.

Pensez également à séparer les matières : l'opercule accroché au pot de yahourt, le plastique du cubi dans le carton, etc.

ERREURS ? NON... INCIVISME !



Déchets électriques, animaux morts, ordures ménagères, pneus, chaussures, placoplâtre, bois... Cette fois, il ne s'agit plus d'erreurs liées à une méconnaissance mais bien d'incivisme.

Polluer le tri bien réalisé par les autres est inadmissible et des poursuites sont engagées envers les auteurs de ces actes (plainte en gendarmerie, facture pour la prise en charge des déchets).

2024, ANNÉE DU COMPOSTAGE !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri des déchets alimentaires est obligatoire en France. Sur Ambert Livradois Forez, des solutions sont maintenant proposées pour l'ensemble des habitants. L'obligation concerne également les établissements publics, les entreprises et les associations.

Nos déchets alimentaires sont une ressource



Compostons-les !

Réservez votre composteur sur valtom63.fr



RAPPEL : Que faire de vos déchets alimentaires ?

Deux solutions s'offrent à vous sur le territoire :

> Le compostage à la maison

Équipez-vous d'un composteur mis à disposition gratuitement par la Communauté de communes à l'issue d'une formation. Pour cela, inscrivez-vous sur le site ambertlivradoisforez.fr, page « Compostage ».

> Le compostage partagé

La quasi-totalité des communes de notre territoire est maintenant équipée ! Rejoignez le composteur le plus proche de chez vous.

Retour sur les premiers mois de l'obligation >>>

- Plus de 470 foyers ont « adopté » un composteur depuis le début de l'année, à l'issue de nombreuses formations proposées à Ambert et dans plusieurs communes du territoire.
- Concernant le compostage partagé, la plupart des communes avaient pu être équipées en amont de l'obligation de 2024, certaines dès 2017. Ces derniers mois ont été l'occasion d'installer des composteurs collectifs dans les communes qui en étaient encore dépourvues : Baffie, Domaize, Grandval, La Chaulme, Le Monestier, Saint-Just et Saint-Romain. D'autres communes ont vu leur offre s'étoffer avec l'ajout de composteurs : cinq de plus à Ambert ; un de plus pour les communes de Job, Cunlhat et Saint-Anthème.
- Dans le centre historique d'Ambert, une collecte est en expérimentation. Des bacs sont accessibles une fois par semaine pour le dépôt des déchets alimentaires des habitants, à partir de 16h le mercredi jusqu'à 13h le jeudi.

Dans les restaurants



Emmanuelle Soucheyre du restaurant *Le Ruisseau*, et Franck Ducreux, employé communal de Beurières

Au restaurant *Le Ruisseau*, à Beurières, tous les déchets alimentaires sont compostés. La commune approvisionne le composteur en broyat puis utilise le compost pour le fleurissement.

Dans les commerces



Sébastien Turret et Manou Rivet de la pâtisserie *Les Trésors du Palais*, à Ambert

Les restaurants et commerces d'Ambert bénéficient d'une collecte deux fois par semaine. Les déchets alimentaires sont ensuite acheminés sur la plateforme de compostage du Poyet, à côté de la déchetterie d'Ambert.

Dans les établissements de santé



Site de compostage du centre hospitalier d'Ambert

Ce site a fêté ses 10 ans en avril dernier ! 25 tonnes de déchets alimentaires sont compostés sur place chaque année, grâce au soutien des maîtres-composteurs du service déchets d'Ambert Livradois Forez.

Dans les écoles



Compostage des déchets de la cantine à Marat

De nombreuses écoles disposent d'un composteur depuis plusieurs années. Le projet *À TABLE ! Mangeons bien, jetons moins*, initié depuis deux ans pour accompagner les cantines sur l'approvisionnement local, la lutte contre le gaspillage alimentaire, et le compostage des déchets restants, a permis de terminer d'équiper les établissements scolaires !

Lors d'événements



Poubelles triples au festival d'Ambert

Au festival d'Ambert, avec l'appui des équipes du service déchets, les déchets alimentaires sont triés puis compostés. Nous restons à la disposition des organisateurs de manifestations pour mettre en œuvre la solution de compostage la plus appropriée.

Professionnel et pas encore équipé ?
Contactez-nous !

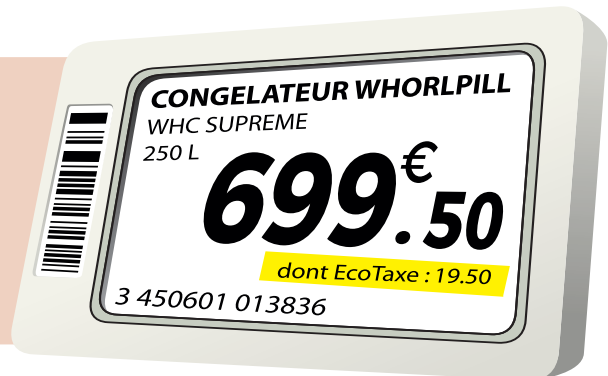
ÉCO-CONTRIBUTIONS ET TRI EN DÉCHETTERIE



Vous souhaitez comprendre pourquoi il vous est maintenant demandé de trier les « articles de sport et de loisirs », les « articles de bricolage et de jardin », ou encore les « jeux et jouets » ? Le tri en déchetterie évolue suite à la mise en place de nouvelles éco-contributions.

Les éco-contributions, késako ?

En faisant certains achats, vous pouvez remarquer sur l'étiquette du prix, et ensuite sur le ticket de caisse ou la facture, la mention suivante : Eco-contribution/Eco-participation/ Eco-taxe, suivie d'un prix.



En payant cette contribution, celui qui acquiert et utilise le produit, finance son réemploi ou son recyclage dès son achat. Cette éco-contribution correspond au **principe du pollueur-payeur** : plus le produit est polluant, moins il est recyclable... plus l'éco-contribution est élevée. Le fabricant a donc intérêt à mettre sur le marché des produits éco-conçus et facilement recyclables.

Le fabricant ou le distributeur collecte ces éco-contributions et le reverse ensuite à l'éco-organisme correspondant (un éco-organisme par type de déchet - voir ci-contre). Ce dernier a alors la charge de mettre en place **des solutions de collecte, de réemploi ou de recyclage appropriées** pour les déchets qui le concernent.

Ces éco-contributions se retrouvent souvent sur le prix d'achat du produit (électroménager/appareils électriques, matériaux, meubles, produits chimiques, peintures...)... mais pas tout le temps ! Pour une multitude de produits comme les emballages ou les médicaments, elles n'apparaissent pas mais existent bien.

25 types d'éco-contributions (1 par grande famille de produits) sont aujourd'hui gérées par presque autant d'éco-organismes (agréés et contrôlés par l'État).

MODÈLE DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE



Nouvelles éco-contributions, nouvelles consignes en déchetterie >>>

Ambert Livradois Forez organise dans ses 7 déchetteries la **collecte de tous les déchets faisant l'objet d'une éco-contribution** (voir ci-après). Les éco-organismes reversent donc à la Communauté de communes une partie de cet argent.

Ainsi, **mieux le tri est réalisé en déchetterie, plus la collectivité perçoit de soutien financier** de la part des éco-organismes, et plus le coût de gestion des déchets est maîtrisé.

C'est l'une des raisons pour lesquelles nos gardiens demandent à chaque usager de bien trier chaque déchet dans chaque filière.

Les filières avec éco-contributions mises en place avant 2023 en déchetterie : >>>



Les nouvelles filières avec éco-contributions en déchetterie : >>>



La mise en place de ces nouvelles filières bouleverse l'organisation de la collecte des déchets dans nos déchetteries. Ces changements sont complexes pour chaque usager, mais aussi pour nos gardiens.

Nous vous remercions donc pour votre compréhension, votre patience et le respect des nouvelles consignes lors de vos prochains passages en déchetterie.

Si vous avez un doute, demandez à la gardienne ou au gardien, ils sont là pour vous aiguiller.



À CHAQUE DÉCHET SON CIRCUIT !



Certains sont moins connus que d'autres. Voici donc un zoom sur quelques déchets spécifiques.

Les bouchons en liège



Ils sont désormais collectés dans les 7 déchetteries du territoire, ainsi qu'au service déchets de la Communauté de communes à Ambert (site Anna Rodier), et dans les MSAP d'Arlanc, de Cunlhat, d'Olliergues et de Viverols. Ne les jetez plus aux ordures ménagères ! Mais offrez-leur une seconde vie grâce à notre partenariat avec la *Matériauthèque Les Chutes de la Dore*. Le liège servira de matériau isolant.

Les lunettes



Nous avons mis en place un partenariat avec l'association *Lunettes sans Frontière* qui collecte les vieilles lunettes, les trie et les redistribue aux quatre coins du monde à des personnes ayant des problèmes de vue et peu de moyens. Des contenants sont en place dans l'ensemble de nos déchetteries.

Les stylos, feutres, marqueurs, etc



Les stylos et autres « appareils d'écriture » peuvent être détournés de l'incinération et recyclés en divers objets en plastique : mobilier d'extérieur, arrosoirs, pulls en polaire... Pour cela, déposez-les dans l'un des points de collecte de nos 7 déchetteries.

L'amiante



L'amianté lié est un déchet dangereux qui nécessite une attention particulière. Seul l'ISDND du Poyet à Ambert est habilité à le recevoir. Chaque apport doit être emballé et protégé (film, bâche, sac poubelle ou seau fermé). Humidifiez vos plaques avant de les manipuler, évitez de les transporter à l'intérieur de votre véhicule et portez des protections (gants, masques...).

- Apport gratuit pour moins de 150 kg (8 plaques de fibrociment) le vendredi après-midi de 13h30 à 15h30
- Apport payant pour plus de 150 kg (125 € HT/tonne env.)

Désormais, tous les apports se font sur rendez-vous, quelle que soit la quantité, au 06 28 91 86 16.

Les cuves à fioul en plastique ou en métal



Elles peuvent être acceptées en déchetterie sous deux conditions :

- La cuve a été éventrée ou coupée en deux par l'utilisateur.
- La cuve a été inertée (dégazée et vidée) par un professionnel : une preuve doit alors être apposée sur la cuve ou fournie par la personne qui vient la déposer.

Ces conditions permettent d'éviter un risque d'explosion.

POUR DES MANIFESTATIONS ÉCO-RESPONSABLES



Le service déchets vous accompagne dans la bonne gestion des déchets et dans leur réduction, de la conception à la tenue de votre événement (fêtes de village, manifestations des associations, fêtes et repas de famille...).

Pour les associations locales, les communes et même les particuliers, il est possible de bénéficier des services suivants :



Le prêt de gobelets réutilisables en deux tailles différentes (18 cl et 30 cl)



La location d'une laveuse de gobelets et de vaisselle au tarif de 30 € le week-end et 100 € la semaine



Le prêt de vaisselle réutilisable (assiettes, plates, creuses et à dessert, couverts, ustensiles...)



Le prêt de pichets en verre de 1,3 litre

Pour gérer et trier les déchets, sont également proposés :



La mise à disposition de conteneurs pour le tri des déchets (bacs d'ordures ménagères, de tri sélectif, de biodéchets, colonnes à verre) et de l'affichage associé



La mise à disposition de poubelles tri-flux permettant de trier 3 types de déchets (plutôt pour des événements en plein-air)



Des récupérateurs à canettes et bouteilles

Pour plus de renseignements, contacter le service déchets :
Florence Étienne • 04 73 82 76 91 • florence.etienne@ambertlivradoisforez.fr

Horaires des déchetteries

AMBERT Le Poyet	Du lundi au samedi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30
ARLANC Champs Puissant (derrière le cimetière)	Lundi, mardi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 Mercredi : 8h30 à 12h
CUNLHAT Zone artisanale	Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h30 Mercredi : 8h30 à 12h
SAINT-ANTHÈME Les Gourmets	Lundi et jeudi : 9h à 12h / 14h à 17h Samedi : 9h à 12h / 14h à 17h30
SAINT-GERMAIN-L'HERM Lair	Mardi et jeudi : 9h à 12h / 14h à 17h Samedi : 9h à 12h / 14h à 17h30
MARAT / VERTOLAYE La Paterie	Mardi, vendredi, samedi : 9h à 12h / 14h à 17h Mercredi : 9h à 12h
VIVEROLS en face de la scierie	Mardi et jeudi : 9h à 12h / 14h à 17h Samedi : 9h à 12h / 14h à 17h30



SERVICE DÉCHETS

- Collecte des ordures ménagères et emballages recyclables
 - Gestion des déchetteries
 - Gestion des biodéchets :
Composteurs individuels et collectifs, déchets verts, jardinage au naturel...
 - Accueil de l'amiante sur l'ISDND du Poyet
 - Réduction des déchets :
*Prêt de gobelets, de vaisselle réutilisable et d'une laveuse
Prêt de couches lavables*
- Accompagnement personnalisé des usager·ères, associations, entreprises...

Pour tout renseignement, contactez-nous :

Tél. 04 73 82 76 91

dechets@ambertlivradoisforez.fr

www.ambertlivradoisforez.fr

www.ambertlivradoisforez.fr

15 avenue du 11 novembre • 63600 Ambert • Tél. 04 73 72 71 40 • accueil@ambertlivradoisforez.fr